

la Chambre ont fait des instances et ont appuyé cette position. Lorsque le nombre de sièges à la Chambre des communes a été augmenté par le bill de 1973, sept autres sièges ont été accordés à l'Ontario, et nous étions sûrs que le nord de la province pourrait conserver sa représentation actuelle. J'espère que la Commission remettra la question à l'étude après les instances que nous avons faites au cours de ce débat.

Si les commissaires étudiaient la situation spéciale qui existe dans le nord de l'Ontario, ils verraient pourquoi il nous faut conserver le nombre actuel de sièges. Par rapport aux autres circonscriptions du nord de l'Ontario, la circonscription d'Algoma est de taille moyenne mais, là encore, elle s'étend sur une longueur de quelque 390 milles et elle ne consiste pas uniquement de deux ou trois municipalités. Elle compte en fait des dizaines de villages, hameaux, municipalités rurales et municipalités non organisées, en plus de plusieurs villes assez importantes. Des circonscriptions comme celles de Thunder Bay, Kenora-Rainy River et Cochrane-Nord sont des circonscriptions rurales encore plus vastes. Je crois qu'il s'agit des trois circonscriptions spéciales comprises dans l'Annexe de la loi électorale, et elles doivent tenir des assemblées de mise en candidature plus tôt.

Les habitants des circonscriptions rurales s'adressent aux députés, à leurs représentants sur les lieux et à leurs collaborateurs pour obtenir des services spéciaux qui, souvent ne sont pas nécessaires dans les circonscriptions urbaines. Le bureau du député est souvent le seul bureau du gouvernement fédéral dans la circonscription, capable de s'occuper des problèmes relevant de tous les ministères fédéraux.

D'après la nouvelle carte, nous constatons que dans le nord de l'Ontario, le nombre des circonscriptions tombera de cinq à quatre; on ne peut dès lors que se demander comment on peut maintenir une bonne représentation avec quatre députés au lieu de cinq. Les citoyens de cette région se demanderont comment ils peuvent avoir un aussi bon service avec un député et son personnel en moins. Si nous conservons le nombre actuel de députés pour le nord de l'Ontario, on peut s'attendre à avoir le même type de représentation que ce que nous avons depuis 24 ans environ.

Lors du remaniement de 1966, le premier, je crois qu'ait fait la commission indépendante, il semble qu'on ait tendu à séparer les circonscriptions rurales des circonscriptions urbaines. Il y en a qui appellent cette méthode la méthode du beignet: les petites collectivités entourant les cités, ainsi que la région rurale environnante, constituaient la circonscription rurale et les villes constituaient des circonscriptions distinctes. Je pense que cette méthode a produit de très bons résultats. Les habitants des régions rurales croient souvent qu'ils ne reçoivent pas autant d'attention que ceux des villes ou des centres urbains.

Le fait de distinguer les circonscriptions urbaines des circonscriptions rurales a produit d'excellents résultats. Auparavant, au moins dans les régions d'Algoma, de Sault-Sainte-Marie et, je crois, de Thunder Bay, les circonscriptions étaient composées de régions rurales et de régions urbaines. Si l'on regarde la carte du nord de l'Ontario, il est facile de voir qu'il est très difficile de remanier les circonscriptions de façon équitable et juste. Le présent remaniement tend à faire des circonscriptions dont la population est quelque peu sous la moyenne, le nombre d'habitants se situant entre 60,000 et 65,000. Toutefois, la circonscription de Kenora-Rainy River compte quelque 71,000 habitants et celle de Nickel Belt, dans Sudbury, environ 90,000. Le

Circonscriptions électorales—Loi

nombre d'habitants est donc assez élevé pour justifier un autre siège et maintenir le nombre actuel de 12 députés dans le Nord. En substance, la commission a ajouté à la circonscription d'Algoma le township de Prince et une partie du sud-est de la ville de Sault-Sainte-Marie, ce qui donne environ 11,000 personnes de plus à la présente circonscription d'Algoma.

● (1550)

Des autres côtés, il n'y a pas d'adjonction importante de territoire ni de population. Je n'ai pour ainsi dire pas reçu d'Algoma de protestations contre le projet de délimitation. La ville a toujours appartenu à la circonscription d'Algoma jusqu'à l'élection fédérale de 1968. Beaucoup de services et organismes auxquels la population rurale d'Algoma a recours sont installés à Sault-Sainte-Marie. Beaucoup d'habitants de la circonscription rurale travaillent à Sault-Sainte-Marie. Toutefois, le conseil municipal et le député provincial de Sault-Sainte-Marie ont protesté contre le rattachement d'une partie de la ville à la circonscription d'Algoma. Ils ont invoqué principalement la confusion de zones rurales et de zones urbaines sans communauté d'intérêts, etc.

Des particuliers se sont dits satisfaits de voir qu'il y aurait deux députés à Sault-Sainte-Marie, ce qui permettrait de mieux servir la population. Toutefois, les principales observations en provenance de cette ville ont été signalées par le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes) dans son discours d'hier soir. Le conseil municipal et le député provincial, pour le moins, se sont prononcés contre le rattachement d'une partie de la ville à la circonscription rurale. Devant ces protestations, on peut se demander quelles sont les autres options. A mon avis, elles posent plus de problèmes que celles qui ont été retenues par la Commission de délimitation. Nous commençons à connaître la façon de raisonner de ces commissions, puisque nous en sommes à notre quatrième série de cartes. Nous pouvons donc voir à peu près les solutions de remplacement qu'elle pourrait proposer.

Dans les cartes préliminaires de 1973, il était proposé de rattacher une fraction importante de la zone nord du district d'Algoma à la circonscription du même nom. Cela lui aurait ajouté quelque 20,000 milles carrés. Un territoire supplémentaire aussi étendu a l'inconvénient d'obliger le député à s'occuper d'une surface beaucoup plus grande, à parcourir beaucoup plus de distance en voiture pour desservir la population.

Cette révision soulève un autre problème. Les localités de Cochrane-Nord et Timmins-Chapleau vont y perdre si nous situons la circonscription fédérale d'Algoma près des limites minimales prévues dans la loi sur la révision des circonscriptions électorales. Leur population descendrait au-dessous des limites minimales. La deuxième proposition, selon les cartes définitives qui figurent dans le rapport de 1973 de la Commission de révision des circonscriptions électorales, vise à retrancher une partie de Sudbury de la circonscription de Nipissing et de la rattacher à celle d'Algoma. Ce serait une solution difficile à appliquer à cause du peu d'intérêts communs même si la taille des localités est à peu près identique. Il n'y a jamais eu de rapports étroits entre elles.

La circonscription actuelle est formée de trois districts territoriaux. Il y en aurait un quatrième. Je pense que la proposition du rapport de 1973 de la commission est inapplicable. Hier, le député de Nipissing (M. Blais) s'est opposé au retranchement de Nipissing-Ouest au profit de